



PROFIL *Express*

Le 3 septembre 1997

Directives concernant la manifestation de la coalition des syndicats municipaux

Chers membres,

La Coalition des syndicats municipaux a convié les membres des syndicats participants de Montréal à venir manifester le jeudi 4 septembre devant le bureau du Premier ministre à Montréal, entre 11h00 et 14h00. La manifestation, qui prendra la forme d'un dîner-causerie, a pour but de signifier au gouvernement du Québec que les syndicats municipaux ne toléreront aucune ingérence de sa part dans le processus de négociation des municipalités.

Nous ne faisons pas partie de la coalition et n'avons pas été invités à participer à la manifestation. Mais il est possible que les membres des syndicats qui en font partie tentent de paralyser les activités de la Ville pendant cette période.

Nous avons consulté nos conseillers sur les directives à adopter dans une telle situation. Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de fournir une prestation de travail dans le cadre de l'exercice de vos fonctions selon l'horaire préétabli. Cependant, l'employeur a l'obligation de fournir des lieux de travail qui sont sécuritaires et propices à l'exercice des mandats qui vous sont confiés.

Si au cours de cette manifestation, vous avez des motifs raisonnables de croire que votre sécurité est menacée, et que la Ville ne prend aucune mesure pour vous garantir un accès ou une présence sécuritaire des lieux, vous devez quitter les lieux. C'est une question de jugement. Dans un tel cas, votre traitement ne pourra être coupé dans la mesure où l'employeur aura failli à son obligation. Si des coupures étaient tout de même faites sur votre chèque de paie, nous vous prions de nous en informer dans les meilleurs délais.

L'EXÉCUTIF DU SYNDICAT